

Conseil de sécurité

Mes sentiments sont évidemment partagés à l'approche de l'expiration du présent mandat du Canada au Conseil de sécurité. Nous avons été heureux de pouvoir contribuer directement au règlement des questions de guerre et de paix soumises au Conseil. Nous avons participé, efficacement il me semble, à certaines décisions très importantes. Mais nous avons également ressenti certaines frustrations que partagent probablement la plupart des des membres non permanents, et qui viennent du fait que l'espacement des mandats ne permet ni d'acquérir une vaste expérience ni d'influer sensiblement sur la façon dont le Conseil s'acquitte des responsabilités qui lui ont été confiées dans la Charte.

Nous avons été agréablement surpris de voir comment le Conseil s'est doté, depuis notre dernier mandat il y a dix ans, de techniques efficaces de négociation discrète qui ont favorisé l'esprit de coopération et de collégialité dans ses délibérations. Nous sommes d'avis qu'il s'est généralement bien acquitté des tâches qui lui ont été confiées.

Mais nous continuons de croire que le Conseil est trop passif. Il ferme trop souvent les yeux sur des situations qui constituent nettement une menace à la paix et à la sécurité internationales et il continue à passer outre le fait qu'il doit, aux termes du mandat que lui confie la Charte, s'efforcer d'éloigner ces menaces avant qu'elles ne se concrétisent. Dans mon allocution devant cette Assemblée l'an dernier, j'exprimais la conviction que des échanges informels et privés entre les dirigeants représentés au Conseil aideraient ce dernier à s'acquitter de ses responsabilités. Nous avons découvert, je dois l'avouer, que certains de nos collègues ne partageaient pas cet avis. Toutefois, je suis toujours convaincu de la valeur qu'auraient des réunions ministérielles périodiques qui fourniraient l'orientation politique de haut niveau essentielle au Conseil pour lui permettre d'oeuvrer au maintien ou au rétablissement de la paix. Monsieur le Président, je sais que je ne suis pas le seul à souscrire à ce point de vue et j'incite les membres du Conseil, actuels et futurs, qui le partagent à poursuivre leurs efforts en vue de l'inciter à remplir le rôle qui lui est réservé dans la Charte.